



COMMUNIQUÉ

Paris, le 02/11/2022

« 40 millions d'automobilistes » et la FEDA s'arrêtent à Montpellier ce vendredi 4 novembre pour demander la suspension des Zones à Faibles Emissions

L'association nationale « 40 millions d'automobilistes » et la FEDA, Fédération de la distribution Automobile, seront présentes pour la troisième étape de « La Grande Boucle des Exclus » ce vendredi 4 novembre à Montpellier pour alerter sur les dangers des ZFE et demander à l'Etat un moratoire sur ce dispositif. La mise en place des ZFE obligatoire dans toutes les agglomérations de plus de 150.000 habitants avant le 31 décembre 2024 réduira fortement la mobilité des Français vivant dans ou aux abords des métropoles regroupant environ deux tiers de la population française. En moyenne, un véhicule sur deux ne pourra plus y être utilisé d'ici 2024 !

Les ZFE sont synonymes de zones d'exclusion pour tous ceux qui faute de pouvoir acquérir un nouveau véhicule devront renoncer à se déplacer dans ces métropoles pour des raisons professionnelles ou pour accéder aux services qui y sont concentrés, administratifs, culturels, hospitaliers et médicaux... « 40 millions d'automobilistes » et la FEDA entendent défendre le « pouvoir rouler » des Français tout en désamorçant la bombe à retardement sociale que constitue la mise en place des Zones à Faibles Emissions.

**« 40 millions d'automobilistes » et la FEDA vous convient à un point-presse
le vendredi 4 novembre 2022
au Grand Café Riche à 11h30
8 place de la Comédie 34000 Montpellier**

Opération « La grande boucle des exclus » à Montpellier

L'association « 40 millions d'automobilistes » et la FEDA partent à la rencontre de la France qui roule dans la métropole de Montpellier.

L'association « 40 millions d'automobilistes », porte-parole des automobilistes et la FEDA, organisation majeure de la filière aval de l'automobile organisent un tour de France à la rencontre des automobilistes touchés par les ZFE. Pierre Chasseray, Délégué Général de « 40 millions d'automobilistes » et Matthieu Seguran, Délégué Général de la FEDA, effectueront les déplacements dans toutes les grandes métropoles touchées par les ZFE.

Après Reims le 7 octobre et Rouen le 21 octobre, Montpellier est la 3^{ème} étape le 4 novembre.

A travers des rencontres filmées en voiture avec les automobilistes de Montpellier Méditerranée Métropole « exclus » de Montpellier et de sa métropole, l'association « 40 millions d'automobilistes » et la FEDA entendent rendre la parole à ceux que l'on n'écoute pas, victimes de décisions parisiennes qui les privent de mobilité.

Les témoignages seront compilés pour montrer aux élus les effets dévastateurs des ZFE sur la mobilité de chacun.

Ce documentaire sera ensuite envoyé au Président de la République, à la Première Ministre ainsi qu'aux parlementaires et élus des grandes villes et métropoles.

Les ZFE constituent une bombe à retardement sociale. A nous, association « 40 millions d'automobilistes » et la FEDA de tout faire pour faire prendre conscience au Gouvernement de la nécessité de la désamorcer.

Une proposition de loi visant à supprimer les Zones à Faibles Émissions

Une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale par Anne-Sophie Frigout, Députée de la 2ème circonscription de la Marne vise à supprimer le principe de Zones à Faibles Émissions.

Dans l'exposé des motifs, la députée insiste sur l'impossibilité aujourd'hui d'interdire à près de la moitié des Français de circuler.

De même, elle insiste sur l'incompréhension de millions de Français qui entretiennent correctement leur automobile, passant avec succès le contrôle technique antipollution obligatoire mais à qui l'on interdit l'accès aux métropoles de plus de 150 000 habitants.

Voir la proposition de loi en cliquant ici :

<https://www.40millionsdautomobilistes.com/images/PDF/Articles/PPLsuppressionZFEm.pdf>

Un recours au Tribunal administratif soutenu par l'association « 40 millions d'automobilistes »

Le fondement même des ZFE repose sur la nécessité de restreindre la circulation des voitures « les plus polluantes » sur la base d'une classification Crit'Air élaborée par le Ministère de l'Écologie en 2015.

Or, un membre de l'association « 40 millions d'automobilistes » a décidé de saisir le tribunal administratif sur le fondement même de cette classification Crit'Air.

Son véhicule, classé Crit'Air 2 répond en effet aux obligations d'émissions polluante imposée par la norme euro ouvrant droit à la vignette Crit'Air 1.

La mécanique de la vignette Crit'Air ne prenant en compte qu'un argument d'ancienneté et non un critère de pollution réelle, Pierre-Louis J. a déposé un recours au Tribunal administratif qui sera défendu par les avocats de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

Coordonnées de Pierre-Louis J. sur demande auprès du service Presse de l'association



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com